

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2013

A 20 H 30

COMPTE-RENDU

Etaient présents : Madame Françoise CLEMENT, Messieurs Georges BONNEFOND, Sébastien RATHIER, Richard CHAUX, Mesdames Patricia SIMONIN, Françoise DOITRAND, Messieurs Patrick BERGER, Pierre VALLENSANT, Sigismond ROZANSKI.

Etaient absents : Monsieur Jacques DUGENETET, qui a donné procuration à Madame Françoise CLEMENT – Monsieur Didier LOUVET, qui a donné procuration à Monsieur Patrick BERGER.

I – BILAN DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2013 :

Madame CLEMENT reprend les différents sujets abordés lors de la séance du 07 octobre 2013. Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II – TRAVAUX :

1 - Rue de la Mairie, rue du Père Lachaise :

Madame le Maire présente le projet définitif, prenant en compte les demandes formulées lors de la réunion du Conseil Municipal du 7 octobre 2013.

Ce projet est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

L'estimatif financier, proposé par le Bureau d'Etudes F2i est présenté :
Montant HT : 280 478, 00 € HT (TVA : 54 973, 69 €, Montant TTC : 335 451, 69 €)
Il est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Dissimulation des réseaux secs :
Montant part de la commune : 29 648,00 €
Règlement en 1 fois (à inclure dans l'emprunt global, probablement nécessaire).
Le projet est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

2 - Aménagement de sécurité au droit de l'école + accessibilité église :

Les travaux d'accessibilité de l'église sont terminés.
L'entrée de l'école a été mise à niveau en vue des projets de travaux d'accessibilité qui seront réalisés en 2014.

Les travaux préparatoires sur la D1, depuis l'entrée côté St Germain Laval jusqu'au plateau traversant (réalisés pour le compte du Conseil Général) + ceux du Plateau Traversant (réalisés pour le compte de la commune) sont terminés.

L'enrobé et le plateau seront réalisés le jeudi 24 et le vendredi 25 octobre 2013.

Prochaine réunion de chantier : vendredi 25 octobre à 14h30.

Il convient de prévoir les travaux de marquage et la pose des radars pédagogiques.

III – FINANCES :

1 - Projet église + aménagement des abords :

Dans le cadre du COCA, notre dossier sera examiné par la commission du 18 novembre.

Les membres du Conseil Municipal approuve la proposition de Madame le Maire concernant le dépôt d'un dossier de demande de subvention DETR intitulé « Mise hors d'eau eu abords de l'église ». Ils l'autorisent à faire toutes les démarches correspondantes.

Concernant l'aménagement des abords (anciennement appelé « démolition des garages derrière l'église »), un projet nous a été dessiné par l'architecte conseil du Conseil Général, Monsieur Alain Gaubert.

2 – Poteau incendie implanté au Grand Essart :

Montant de la facture : 6 254,40 € HT (facture correspondant au devis de la SAUR).

La demande du fonds de concours nous revenant a été demandée auprès de la Communauté de Communes des Vals d'Aix et d'Isable : 3 127, 20 €.

(Cette demande a été validée par le Conseil Communautaire le 23 octobre 2013. Reste à notre disposition : 531,80 €)

IV - QUESTIONS DIVERSES :

1 - Rythmes scolaires :

Un projet est demandé aux maires pour le 6 décembre.

Le sujet a été abordé lors du Conseil d'Ecole du 18 octobre 2013.

Il sera également abordé lors du Bureau Communautaire du 6 novembre 2013 afin d'avoir une approche commune sur la Communauté de Communes (et un accord au sujet des ramassages scolaires).

2 - Faucardage des roseaux de la STEP :

Une benne sera installée par Monsieur Richard CHAUX pour stocker les roseaux faucardés. Ils seront ensuite broyés et récupérés par un agriculteur.

3 - Revue « Patrimoine » :

Un exemplaire de la revue Patrimoine va être édité pour le canton de Saint Germain Laval : un travail de listing de notre patrimoine est à fournir rapidement.

4 - Repas des anciens :

Accompagneront les anciens au Georget : Mrs Rozanski, Bonnefond, Dugenetet, Chau, Mme Clément. Il est rappelé que chacun de ces accompagnants règle personnellement sa part.

5 - Mousse à l'école :

Le traitement sera renouvelé par Monsieur Patrick BERGER.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.